

T 330 D, 30

Le Poirier du vieil homme

[C'était] un vieux brave d'homme. On lui volait ses poires.
Le Bon Dieu cherchait son pain. Il passe en dessous et dit :
— *V'avez* de jolies poires !
— Ah ! cher homme, si *v'en v'lez*, mangez-en. On me les vole.
— Eh bien ! je te donne le pouvoir de faire rester dessus celui qui y montera.
[.....]
Le lendemain, la Mort vient.
[.....]
[Il est] autorisé *de* vivre cent ans¹.
Au bout de cent ans, elle revient pour le prendre.
— Hier, j'ai vendu un mille de foin [et] j'ai donné le quatre au cent.
[.....]
Et il fit² ainsi quatre ans malgré elle.

Recueilli s.l.n.d. auprès de père Memon, s.a.i., [Ne figure pas sur les registres d'état civil ni sur les feuilles de recensement de 1881 et 1891 de Beaumont-la-Ferrière]. S. t. Arch., Ms 55/7, Feuille volante Menon³/1.

Marque de transcription de P. Delarue.

Catalogue, I, n° 30, vers. L, p. 354 (« Altéré »).

¹ Première notation rayée : toujours

² = Il obtint.

³ Classé par G. Delarue : Menon.